



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 67

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GRAYDON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 201 — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*.

Le débat se poursuit.

MM. DEWAR et GOERTZEN, M^{me} WIGHT ainsi que MM. EICHLER, PETTERSEN et MAGUIRE interviennent. M. le *ministre* ASHTON exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MALOWAY présente la proposition suivante :

Proposition n° 20 : Réseau électrique dans l'Ouest

Attendu :

qu'Hydro-Manitoba constitue un atout stratégique clé pour la province du Manitoba;

que le premier ministre de la Saskatchewan a annoncé publiquement son intérêt quant à la conclusion d'accords visant l'achat de l'électricité propre et renouvelable que le Manitoba génère et générera dans le Nord;

qu'afin de partager cette électricité, le Manitoba doit continuer à exploiter son potentiel hydroélectrique par le biais d'investissements dans les infrastructures essentielles, telles que les centrales électriques de Keeyask et de Conawapa et la ligne de transmission Bipole III;

qu'un réseau électrique dans l'Ouest peut fournir de l'électricité propre et concurrentielle, augmenter la sûreté et la fiabilité de l'approvisionnement énergétique, rehausser le commerce, la coopération et le développement des marchés énergétiques ainsi qu'aider à atteindre des objectifs en matière de changements climatiques;

que l'engagement et le leadership des gouvernements fédéral et provinciaux sont nécessaires afin de faire des progrès quant aux projets d'infrastructure transfrontaliers, tel un réseau électrique dans l'Ouest;

qu'il est temps de saisir cette opportunité et d'édifier le pays en travaillant en collaboration avec la Saskatchewan et les autres provinces de l'Ouest;

que l'Association canadienne de l'électricité a conseillé à Hydro-Manitoba que la meilleure façon d'assurer son progrès est d'établir des connexions au sein des marchés régionaux;

que l'opposition officielle n'a montré aucun appui quant à la réalisation de ce projet important, comme elle a maintes fois omis par le passé d'investir dans Hydro-Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à continuer de développer les ressources d'Hydro-Manitoba et sa capacité de partager son électricité;

que tous les députés de l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appuyer le développement d'un réseau électrique dans l'Ouest.

Il s'élève un débat.

MM. MALOWAY et SCHULER, M. le *ministre* CHOMIAK ainsi que MM. PEDERSEN et GAUDREAU interviennent. M. HELWER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (C. Rempel, T. Tallman, B. Tallman et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Wiebe, W. Peters, L. Wiebe et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (G. Aloho, A. Champion, Y. Derkach et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Bailey, B. Dougall, L. Derksen et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (M. Hannah, D. Woodworth, R. Porterfield et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (C. Michalski, E. Merrin, R. Demawleon et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (M. Williams, E. Desrochers, L. Koldyk et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (J. Rootsart, D. Alles, M. Schott et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (V. Pedersen, I. Kames, R. Nychuk et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (D. Cockbill, S. Thomson, V. Groom et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports considère l'importance de réduire la limite de vitesse à 80 km/h sur la route provinciale à grande circulation n^o 5 à proximité de la municipalité rurale de Sainte-Rose à partir du côté ouest du pont Turtle River jusqu'au côté sud de l'accès au Ste. Rose Auction Mart afin de mieux assurer la sécurité des automobilistes. (N. Boerchers, K. Asham, A. Labelle et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (G. Dunn, D. Bayes, M. McPhebon et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (N. Cooke, F. Petrie, J. Huggard et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (B. Daudet, S. Mezeo, K. Goertzen et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (A. Dyck, D. Brown, L. Koop et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (M. L. Southam, A. Egey-Saeno, S. Stein et autres)

M. MACKINTOSH, *ministre de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques*, fait une déclaration au sujet des feux de forêt dans le nord-est du Manitoba.

Mardi 2 juillet 2013

M. MAGUIRE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. PETERSEN, GRAYDON, GAUDREAU et CULLEN font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les soins de santé pour les réfugiés sera examinée le mardi 9 juillet 2013.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID